



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail clandestin

Question écrite n° 104625

Texte de la question

Selon un universitaire spécialiste des dossiers du crime organisé, le travail illégal sous toutes ses formes représenterait pour l'État une perte de ressources de l'ordre de 55 milliards d'euros par an, sans compter l'exploitation de la misère que représente souvent le recours à une main-d'oeuvre travaillant au noir. Il s'agit donc d'un problème considérable et dont les chiffres sont souvent sous-évalués du fait de la nature même de ces pratiques. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes quelles sont les données récentes dont il dispose à ce sujet et son appréciation sur leur fiabilité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104625

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9737